POUR PLUS D'INFORMATION

Retrouvez ce mode d'emploi en vidéo sur notre site.

NOUS SOMMES À VOTRE DISPOSITION AU :
09 70 80 97 00 code 60 (appel non surtaxé).

Vous pouvez consulter notre site :
www.sante-boucherie.fr

Centre de gestion :
AG2R Prévoyance – Affiliations santé
TSA 60001
93416 Saint-Denis Cedex

LES SIGNATAIRES DE L'ACCORD

La Confédération Française de la Boucherie,
Boucherie-Charcuterie, Traiteurs.
98 boulevard Pereire – 75850 PARIS Cedex 17
Tél. : 01 40 53 47 50

La Confédération nationale
de la Triperie Française.
111 rue de l'Aubrac – V 209
94535 RUNGIS Cedex
Tél. : 01 46 75 93 20

La Fédération de la Boucherie
Hippophagique de France.
13 rue des Fossés – 77000 MELUN
Tél. : 01 64 37 03 75

Le Syndicat national
des Volaillers détaillants.
23 rue Clapeyron – 75008 PARIS
Tél. : 01 43 87 51 83

L'OFFRE AG2R LA MONDIALE POUR LES ENTREPRISES

AG2R LA MONDIALE offre une gamme étendue de solutions en protection sociale.

SANTÉ
Complémentaire santé collective

PRÉVOYANCE
Incapacité & Invalidité
Décès
Dépendance

ÉPARGNE RETRAITE ENTREPRISE
Plan Épargne Entreprise (PEE)
Plan Épargne Retraite Collectif (PERCO)
Retraite supplémentaire
à cotisations définies (Article 83)
Retraite supplémentaire
à prestations définies (Article 39)
Compte Épargne Temps (CET)

PASSIFS SOCIAUX
Indemnités de Fin de Carrière (IFC)
Indemnités de licenciement

SERVICES ET INNOVATION SOCIALE
Prévention & Conseil social
Accompagnement

AG2R PRÉVOYANCE, membre du groupe AG2R LA MONDIALE - Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale - 35, boulevard Brune 75014 Paris
Membre du GIE AG2R.

082013-21762 - (10/1324) - DESIGN: CHEVALVERT – CONCEPTION : LETB-SYNERGIE.COM

AG2R LA MONDIALE

SANTÉ

Convention Collective Nationale de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Boucherie Hippophagique, Triperie, Commerce de Volailles et Gibiers

MODE D'EMPLOI EMPLOYEUR

082013-21762-MDE_employeur.indd 1-3 18/10/13 16:43

LE CONTENU DE VOTRE KIT

Votre contrat d'adhésion à AG2R Prévoyance en double exemplaire (1 exemplaire à renvoyer signé et 1 exemplaire à conserver)

Les conditions générales à conserver

Une notice d'information à remettre aux salariés

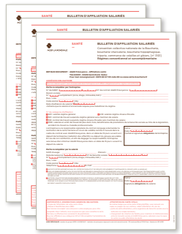

Les bulletins d'affiliation à remettre aux salariés

Les modes d'emploi salariés

Un bulletin de dispense d'affiliation à remettre aux salariés en cas de demande

Une enveloppe retour pour nous renvoyer les documents

COMMENT METTRE EN PLACE LE RÉGIME DANS MON ENTREPRISE ?

NOTA
Pensez à mettre en place votre contrat collectif par Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE), ou par référendum ou par accord collectif. Vous trouverez un modèle de DUE sur notre site www.sante-boucherie.fr

1/ Complétez et signez votre contrat (exemplaire « à retourner ») et conservez l'exemplaire client de votre contrat et les conditions générales.

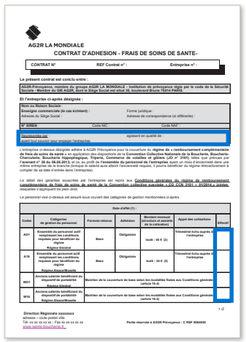

Contrat (recto)

< Nom Prénom Fonction

< Effectifs

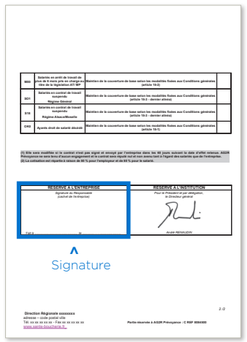

Contrat (verso)

< Signature

NOTA
L'employeur a l'obligation de remettre à chaque salarié 1 notice d'information et 1 bulletin d'affiliation.

2/ Remettez à chacun de vos salariés un bulletin d'affiliation, une notice d'information et un mode d'emploi salarié (pour obtenir des notices supplémentaires, vous pouvez la télécharger sur www.sante-boucherie.fr, espace salarié).

LES DISPENSES D'AFFILIATION

Si certains de vos salariés souhaitent être dispensés d'affiliation pour l'un des cas prévus par l'accord, vous pouvez utiliser le Bulletin de dispense d'affiliation pour qu'ils vous en fassent la demande par écrit. Ce document, ainsi que les justificatifs, sont à conserver par vos soins.

NOTA
Ce régime concerne les salariés ayant au moins 1 mois d'ancienneté.

NOTA
Pour vos futurs salariés, vous aurez la possibilité de les affilier également par téléphone ou par internet.

3/ Collectez auprès de vos salariés les bulletins d'affiliation :
- complétés et signés,
- accompagnés des pièces nécessaires :
  - attestation de droits Sécurité sociale,
  - RIB,
  - autorisation de prélèvement remplie si le salarié a choisi de souscrire à une des options surcomplémentaires et facultatives.

4/ Complétez la partie employeur des bulletins d'affiliation :
- identification de l'entreprise et date d'adhésion du salarié (1),
- choix de la catégorie de personnel (2),
- signature et tampon de l'entreprise (3) .

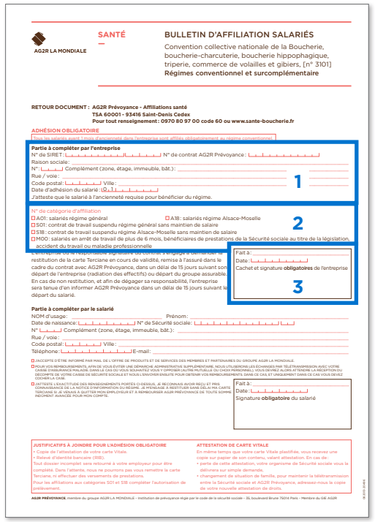
SANTÉ
BULLETIN D'AFFILIATION SALARIÉS
Convention collective nationale de la Boucherie, boucherie-charcuterie, boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers, (n° 3101)
Régimes conventionnel et surcomplémentaire
RETOUR DOCUMENT : AG2R Prévoyance - Affiliations santé
TSA 60001 - 93416 Saint-Denis Cedex
Pour tout renseignement : 0970 80 97 00 code 60 ou www.sante-boucherie.fr
ADHÉSION OBLIGATOIRE
Partie à compléter par l'entreprise
1
2
3
Partie à compléter par le salarié

Bulletin d'affiliation

5/ Retournez à AG2R Prévoyance grâce à l'enveloppe retour :
- votre contrat complété et signé,
- l'ensemble des bulletins d'affiliation et des pièces nécessaires.

À réception et traitement des documents par AG2R Prévoyance, vos salariés recevront leur carte de tiers-payant Terciane à leur domicile.